À propos de l'activité Campagnes d'urgence

Les «Campagnes d'urgence» sont au coeur de l'activité de l'OMCT. Mis sur pied dès la fondation de l'organisation, en 1986, ce programme sert de «centrale d'alerte», qui dénonce le plus rapidement possible tous les cas de torture signalés dans le monde. Aussitôt qu'un cas de torture est porté à la connaissance de l'OMCT, un «appel urgent» est adressé aux autorités concernées, pour exiger la fin des violences, assurer la protection des victimes, leur garantir réparation et conduire les auteurs des violations en justice.

De tels «appels urgents» sont diffusés tous les jours par le secrétariat international de l'OMCT, basé à Genève. Le plus souvent, les cas de torture lui sont signalés par l'une des 311 ONG du réseau SOS-Torture, présent dans 94 pays. Leur connaissance du terrain et leur rapidité de réaction permettent à l'OMCT de disposer de la source d'informations la plus complète, au niveau international, en matière de torture.

«Au nom de ma famille et en mon nom personnel, je remercie l'OMCT. C'est grâce à votre organisation que j'ai pu échapper aux tortures et à la mort, et que mes enfants peuvent dire qu'ils ont un père vivant et que mon épouse peut dire qu'elle a un époux. Je souhaite longue vie à l'OMCT, qui joue un grand rôle pour sauver les personnes en danger à travers le monde.» - **Victime, République démocratique du Congo**

Les campagnes d'urgence de l'OMCT utilisent trois instruments principaux:

- **Les appels urgents**: ils peuvent être co-signés par des individus, des groupes ou d'autres organisations internationales. Ils sont adressés aux autorités du pays où ont été commises les violations.

- **Les communiqués de presse**: ils assurent une large diffusion des informations sur les cas de torture, et contribuent à faire pression sur les autorités d'un Etat, soumis au jugement de l'opinion internationale.

- **Les interventions bilatérales**: lorsqu'un cas de torture est porté tardivement à la connaissance de l'OMCT, celle-ci ne renonce pas à intervenir, mais dénonce le cas en interpellant directement les autorités de l'Etat en question.

Chaque programme de l'OMCT diffuse aussi ses propres «appels urgents». Ces appels sont consacrés à des cas de torture contre des groupes spécifiques, tels que les enfants, les femmes ou les défenseurs des droits de l'homme.

Les campagnes d'urgence permettent d'intervenir «à chaud», dès qu'un cas de torture est signalé, dans des situations où chaque minute compte. Le destin d'une victime, sa vie ou sa mort, se décident parfois en quelques heures et peuvent dépendre de la rapidité de réaction des organisations de défense des droits de l'homme.

Les campagnes d'urgence ont également un objectif de prévention. L'OMCT intervient par exemple lorsqu'une personne est transférée dans une prison où des cas de torture ont déjà été signalés, dans le passé. Une campagne d'urgence est activée dès que de sérieux indices laissent à penser qu'une personne pourrait être soumise à la torture. Ces interventions prouvent aussi aux autorités d'un Etat qu'aucun cas de violation ne passe inaperçu et que la société civile exerce sa vigilance. Les actions de l'OMCT peuvent ainsi inciter les Etats à mieux respecter à l'avenir les normes internationales en matière de droits de l'homme, et traduire en justice les auteurs de torture.

Les campagnes d'urgence permettent d'informer les divers mécanismes de l'ONU, en particulier le Rapporteur Spécial sur la torture, des différents cas survenus dans le monde. Par ce biais, l'OMCT contribue d'une part à protéger les victimes et d'autre part, à alerter les instances compétentes sur l'action des autorités qui ne respectent pas le droit international dans ses éléments les plus fondamentaux. C'est en outre un moyen supplémentaire de faire pression sur ces Etats, afin qu'ils modifient rapidement leur législation et leur pratique.

L'OMCT assure un suivi à long terme des cas de torture, pour s'assurer que les crimes commis ne resteront pas impunis. Elle exige la mise sur pied d'enquêtes impartiales et s'engage pour que les coupables présumés soient déférés en justice. Les Campagnes d'urgence ont pour but ultime d'offrir aux victimes la réparation des crimes commis et une réhabilitation complète.

Les appels urgents de l'OMCT ont permis la libération, la protection et la réhabilitation d'un nombre important de victimes. Les campagnes d'urgence ont conduit certains Etats à ouvrir des enquêtes et tenir des procès qui ont permis de supprimer l'impunité dont bénéficiaient les auteurs de ces violations des droits de l'homme. L'impact positif des campagnes d'urgence de l'OMCT se vérifie aussi auprès des différents mécanismes des Nations Unies, comme les Rapporteurs spéciaux de l'ONU, les Groupes de travail ou la Procédure 1503. Les fonctionnaires internationaux ont confirmé à plusieurs reprises à l'OMCT que ses appels urgents constituaient la source d'information la plus fiable, la plus claire et la plus utile en matière de violations des droits de l'homme. Les informations contenues dans les appels urgents permettent aux experts onusiens d'engager des négociations confidentielles avec les Etats concernés, pour tenter de résoudre chaque cas particulier.

Les gouvernements réagissent, eux aussi, aux appels urgents de l'OMCT. Les autorités contactent souvent l'organisation, pour protester ou pour apporter des informations sur les cas soulevés, ce qui peut se traduire par l'instauration d'un dialogue constructif sur le respect des doits de l'homme par les agents de l'Etat.

Copyright © 2010 Organisation Mondiale Contre la Torture PDF généré sur: January 18, 2021 13:02